

Comment se soustraire à l'obligation vaccinale

D'abord, il faut savoir que 50 à 80 % des Français sont opposés à la nouvelle loi des 11 vaccins obligatoires qui sont en fait 23 puisque le Prévenar 13 contre le pneumocoque contient 13 virus. Et davantage encore y sont opposés parmi les jeunes parents.

Cette loi est d'ailleurs illégale puisqu'elle s'oppose à la loi Kouchner de 2002 qui veut que tout acte médical s'effectue avec le « consentement libre et éclairé » du patient. C'est-à-dire notamment après avoir reçu toute information sur les effets secondaires possibles, ce qui est loin d'être le cas.

Le décret d'application doit paraître le 20 janvier et la vérification du respect par les parents des nouvelles obligations ne se fera pas avant le 1er juin. Ce qui veut dire que les parents ont 6 mois "pour se mettre en règle".
C'est donc le tout premier conseil que nous vous donnons, pour résister à la pression.

Nous travaillons activement à faire annuler cette loi, notamment au travers d'une plainte déposée au pénal par beaucoup de plaignants, mais en attendant...

Globalement ces vaccins, par les additifs qu'ils contiennent, sont extrêmement dangereux à long terme, il faut absolument éviter que les enfants les reçoivent.

En attendant, qu'allons-nous faire pour :

- éviter d'intoxiquer nos bébés dès les premiers mois ?
- inscrire nos enfants à la crèche ou à l'école sans les empoisonner ?

Avant de se lancer dans une discussion avec un directeur d'école ou de crèche, il faut bien comprendre la gravité de ce qui est en train de se passer.

Il faut d'abord avoir conscience d'une chose : avec tous les rappels prévus par le calendrier vaccinal, **tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 devront recevoir 62 virus dans leur première année de vie**, à une époque où l'immunité de l'enfant n'est pas encore construite. La plupart des vaccins contiennent de l'aluminium et plusieurs autres du mercure et d'autres produits toxiques !

Aucun scientifique n'a jamais étudié l'impact de telles doses d'aluminium sur les bébés.

1°) Moyens illégaux (fausses déclarations, faux tampons sur internet...)

Nous les excluons d'emblée car outre leur côté illégal, c'est finalement se soumettre à une situation illégitime sans chercher à la remettre en cause.

2°) Contourner la loi

Ce sont de très bons moyens pouvant nécessiter quelques moyens financiers :

- confier son enfant à une nounou au lieu d'une crèche
- choisir une crèche ou une école moins regardante sur le carnet de vaccination
- choisir d'éduquer soi-même son enfant (instruction en famille ou autre)

Rappelons que l'école n'est pas obligatoire, seule l'instruction l'est.

3°) S'opposer par la désobéissance civile

Ne nous leurrons pas ! Échapper à l'empoisonnement nécessite du courage, de l'opiniâtreté, et, dans certains cas, ce sera un véritable bras de fer.

Pour cela il existe toute une série d'attitudes et de courriers qui ne peuvent que déclencher l'approbation des directions d'établissement puisque ces courriers démontrent le caractère illégal de la loi (un comble !)

I. À la maternité et dans les premiers mois :

À partir de janvier 2018, les médecins de la maternité voudront absolument vous convaincre de commencer à vacciner votre enfant dès les premiers mois. Il faudra leur répondre que vous allez le faire progressivement, car vous craignez les effets indésirables. S'ils insistent pour commencer à faire des injections, refusez, ne cédez pas aux menaces, et dites-leur que les 11 vaccins doivent être administrés avant l'entrée en crèche, et qu'ainsi on ne peut rien vous reprocher dans l'immédiat.

II. À la crèche :

Il existe des modèles de courrier.

III. À l'école :

La encore, des modèles de courrier existent.

IV. Chez le médecin :

Devant le médecin, d'une manière générale, lorsque celui-ci pose la question des vaccins, vous devez donner un « consentement libre et éclairé », selon la loi Kouchner de 2002.

Posez donc ces questions :

- Comment avez-vous constaté l'efficacité des vaccins ?
- Êtes-vous allé en Afrique pour suivre pendant plusieurs mois l'état de santé des enfants qu'on venait de vacciner ?
- Avez-vous suivi tous les enfants que vous avez vaccinés, pour savoir ce qu'ils deviennent ?
- Quelles preuves scientifiques avez-vous de l'efficacité des vaccins ?
- Comment se fait-il que de nombreuses publications indiquent qu'aux États-Unis et au Canada, de nombreuses personnes aient contracté la maladie contre laquelle ils étaient vaccinés ?
- Comment se fait-il que plus on vaccine, plus il y a d'enfants autistes ? (taux passé de 1 pour 2 000 à un pour 50 en quelques décennies)
- Comment se fait-il qu'il n'existe AUCUN autiste parmi les Amish ni dans la communauté du homefirst health service de Chicago, deux groupes qui ne vaccinent pas ?
- Comment se fait-il qu'on ait retiré l'aluminium des produits cosmétiques et des vaccins pour les animaux, mais pas des vaccins pour les humains qui, pourtant, se déversent directement dans le sang ?
- Savez-vous qu'en Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Luxembourg, Suède, Norvège, Danemark, Irlande, Islande, aucun vaccin n'est obligatoire depuis des décennies, et les gens semblent en meilleure santé que nous, puisque nous sommes le premier pays consommateur de médicaments en Europe ?

Notez ses réponses.

V. Et si hélas vous décidiez de vacciner quand même votre enfant...

...Dans ce cas il est absolument indispensable d'accompagner chaque vaccination d'un traitement homéopathique parallèle adéquat, destiné à protéger votre enfant des effets indésirables possibles. Votre médecin homéopathe vous conseillera puisque le choix des produits dépend du profil de l'enfant.

Et n'hésitez pas à noter dans un carnet à part les éventuels symptômes de votre enfant à court terme certes, mais surtout à long terme (1 an et plus) en cas de maladies chroniques. Il existe de fortes présomptions que les maladies auto-immunes, notamment, soit favorisées, voire même causées par des vaccinations multiples bourrées d'additifs dangereux. Et c'est logique : comment l'immunité d'un être humain peut-elle ne pas être affectée par l'arrivée de dizaines de maladies en un temps si restreint et à une époque de la vie où, nous le répétons, le système immunitaire n'est pas encore construit ? On conçoit très bien qu'au bout d'un moment sous cette avalanche, le système immunitaire n'arrive plus à distinguer les agressions extérieures de ses propres cellules.

Et n'oubliez pas : ce qui a été fait peut se défaire. Il existe des moyens de détoxification par des méthodes naturelles ou des produits adaptés, d'ailleurs souvent interdits en France et qu'il faut chercher à l'étranger. Cf le professeur Gilles-Éric Seralini, le docteur Naessens et bien d'autres.

V. Liste de quelques adjuvants des vaccins soupçonnés d'être dangereux pour la santé

- hydroxyde d'aluminium (cause la myofasciite à macrophages)
- thiomersal (dérivé du mercure, soupçonné de causer l'autisme)
- borate de sodium ou « mort au rats » (stérilisant)
- nagalase (favorise le cancer)
- polysorbate 80 (favorise les lésions cérébrales)
- formaldéhyde
- squalène
- formol
- OGM
- nano-particules

VI. Accompagnement possible

Nous vous aiderons dans vos démarches, et si nécessaire nous viendrons rencontrer avec vous votre directeur de crèche ou d'école, ou bien nous irons en justice avec vous.

Ce n'est que par une levée de boucliers et l'insistance des parents que nous parviendrons à faire lever l'obligation vaccinale pour que chacun puisse enfin, comme dans de nombreux pays, décider en conscience de faire vacciner ou pas ses enfants, et par quels vaccins.

Il existe des associations pour vous soutenir : La **L**igue **N**ationale **P**our la **L**iberté des **V**accinations, l'**A**ssociation **L**iberté **I**nformation **S**anté, etc.

Enfin, pour vous faire une rapide idée, nous vous conseillons le petit livre « Qui aime bien, vaccine peu ! » (5€) du Groupe médical de réflexion sur les vaccins, aux Éditions Jouvence